

# L'école de Bretteville disparaît suite à sa fusion avec l'école Bisson

LE PAYS D'AUGE | mardi 22 mai 2018  
834 mots



De gauche à droite Lisbeth Choué (debout), Françoise François, Jacky Marie, Samuel Cardoën (inspecteur d'académie), Josiane Heyer, Véronique Maymaud, Alain Marie.

Le conseil municipal de Saint-Pierre-en-Auge s'est réuni jeudi dernier. Parmi les élus, 51 présents, 14 pouvoirs donnés et 12 absents, soit une représentation un peu clairsemée. À la table de la présidence, Samuel Cardoën, inspecteur d'académie siégeait entre Jacky Marie et Josiane Heyer, adjointe en charge des affaires scolaires, pour le premier point à l'ordre du jour : la situation de l'Ecole de Bretteville-sur-Dives. Suite aux réunions antérieures avec annonce d'une situation difficile pour l'école, l'effectif prévisionnel des inscrits est passé à 46 élèves, et zéro enfant inscrit en petite section de la Maternelle.

Samuel Cardoën a expliqué sa décision de fermeture de classe. Josiane Heyer a fait part du consensus en commission municipale : proposition de transfert de l'ensemble des élèves de Maternelle à l'école du Pot d'Etain et maintien des élèves de cours élémentaires à Bretteville avec deux classes CP CE1 CE2 et CM1 CM2.

## Disparition de l'école de Bretteville

L'affaire s'est gâtée avec l'annonce de la fusion et une direction unique pour les deux sites, laquelle évidemment revient à Bisson. L'entité Ecole de Bretteville disparaît donc. À voir la réaction de certains élus, la mesure n'était pas annoncée en commission, ou en tout cas pas clairement. Il y a eu ici où là quelques tentatives pour sauver l'école de la fusion ou demander des précisions sur ses effets. Michel Daigremont, maire de Thievieville, a regretté qu'on n'attende pas les effectifs de la rentrée pour décider. Mais le front commun Cardoën-Heyer sur la base « **fusion et deux classes maintenues, c'est la seule solution** » a fait passer le vote à l'unanimité: l'école fera quand même une rentrée avec 2 classes en 2018. Samuel Cardoën est parti avant le vote, les parents d'élèves ont quitté la salle après le vote.

## Points divers

Au point 3 présenté par Françoise François, le plan de financement prévisionnel de la Tour Saint-Michel, la décision d'organiser une souscription publique et celle de conclure une convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine, ont été votés sans difficulté.

Les points 6 et 7, rapporteur Jacky Marie, concernaient le SITE, Syndicat Intercommunal du Traitement des Eaux avec une modification statutaire, votée sans problème, et la désignation de

3 délégués suite à l'adhésion de la commune au SITE pour l'exercice de la compétence liée au Service Public d'Assainissement Non collectif. Sont élus délégués titulaires Léa Versavel et Jackie Marie, et délégué suppléant Emmanuel Morel.

« C'est la vie »

Le point 8 présenté par Danièle Vesque fixait la composition du comité technique, commun pour les agents de la Ville et le CCAS, ainsi que le nombre de représentants du personnel, soit 3 titulaires et 3 suppléants. On a vu antérieurement comment avait été traité, au conseil municipal, le sujet des horaires de travail du personnel après un mouvement de grève des agents communaux. À effectif égal ou quasiment (105 agents), la représentation du personnel passe de 5 titulaires et 5 suppléants à 3, précision apportée sur demande de Sylviane Pralus, élue de Saint-Pierre, soit une forte diminution. La mesure est votée sans difficulté. « **C'est la vie** » conclut Jackie Marie en regardant vers le public au fond de la salle.

La Route du Fromage à Saint-Pierre

Au point 9 portant sur les autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) pour les bâtiments conventuels, les explications données paraissent insuffisantes. Le vote passe mais avec 10 abstentions. Les sommes sont très importantes et le financement prévisionnel incomplet. On y reviendra.

Avec le point 11, Lisbeth Choué obtient une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'USP Pétanque et le déplacement de sa tripléte qualifiée aux prochains championnats de France en juin 2018. Une petite polémique naît au point 12 : demande d'une baisse de tarif pour la location de la Salle de Fêtes de Mittois en raison d'un état de propreté non satisfaisant. La baisse est accordée. Le point 13 est reporté sur explication de Véronique Maymaud concernant l'adressage : « **ne pas se précipiter** », il est inutile d'adopter les dénominations modifiées alors que les plaques de rue ne sont pas prêtes.

Aux questions diverses, Françoise François annonce la réouverture d'une cordonnerie à Casino, la réouverture d'une pizzeria rue du Général Leclerc, l'ouverture prochaine d'une boutique de la Fromagerie Jort, ouverte 7 J x 7. Cette ouverture, avec le projet de visites guidées à Jort, doit prolonger la Route du Fromage de Cambremer jusqu'à Saint-Pierre, ce qui ajoutera un « **plus** » touristique.

Décharge : le torchon brûle

La réunion du conseil se termine vers 22 h après un vif échange au sujet de la décharge. Un élu en colère a raconté l'accident du travail qu'il y a subi en passant au travers d'un container « **pourri** » et des questions ont suivi concernant l'évacuation des encombrants et des pneus. Le débat n'est pas clos.